



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES  
SYNDICATS EXPLOITANTS AGRICOLES  
DES HAUTES PYRENEES - FDSEA 65

La FDSEA des Hautes-Pyrénées est un échelon de la FNSEA, 1er syndicat agricole avec 212 000 adhérents. Notre syndicat départemental compte plus de 500 adhérents et est caractérisé par une forte diversité de productions agricoles. Il est divisé en différents territoires tels que la plaine, les coteaux, le piémont et la montagne avec des exploitations diversifiées.

**Contact :**

F.D.S.E.A 65  
20 Place du foirail, 65000 TARBES

Tél (33) 06 28 27 80 86

<https://www.facebook.com/FDSEA-65-Hautes-Pyr%C3%A9n%C3%A9es-77384400>

## CAHIER D'ACTEUR

### Positionnement de la FDSEA 65 dans le cadre du débat public sur le futur Plan Stratégique National de la PAC post 2020.

#### TITRE DE PARTIE

La FDSEA des Hautes-Pyrénées a pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un projet agricole européen autour de trois axes : compétitivité, durabilité et résilience. Le cadre de réflexion pour la future PAC au regard du modèle agricole que nous défendons devra prendre en considération la diversité de nos exploitations mais aussi le contexte pédoclimatique de notre territoire. La FDSEA65 tiennent à rappeler à quoi doit servir la PAC. Elle doit répondre à quatre objectifs majeurs.

Le premier est le soutien du revenu. La succession des crises dans tous les secteurs d'activité y compris ceux que l'on citait en exemple il y a encore quelques mois comme l'élevage et le gavage de canards met à mal les revenus de nos exploitations sans perspective globale. Le revenu agricole français est sur une tendance quinquennal ascendante alors que celle de notre territoire est en forte dégradation.

Le second est le soutien du marché. La PAC doit permettre d'assurer des prix rémunérateurs aux producteurs et pourtant on note un abandon progressif des outils de régulation du marché. La volatilité exacerbée des prix fragilise davantage les petites unités économiques que les grosses structures. Notre agriculture de petites exploitations n'est pas armée pour relever ce défi. Le profil topographique de notre département ne permet pas au regard des objectifs de protection de l'environnement et des espaces naturels de verser dans la stratégie de l'agrandissement exponentiel des structures.

Le troisième est le maintien d'un tissu d'agriculteur dense pour une vie rurale forte porteuse d'identité et garante d'une bonne gestion des espaces et de ses contraintes naturelles. Le nombre d'agriculteur est en baisse constante : seulement 6.5% ont moins de 35 ans. L'accès au foncier devient de plus en plus difficile pour nos jeunes, la course à l'agrandissement ne laissant plus de place aux porteurs de projets. Nous regrettons l'absence d'un véritable projet européen au service du développement et de la revitalisation des zones rurales dans lequel l'agriculture joue pleinement son rôle d'ancrage de l'activité économique et d'identité territoriale.

Enfin, le dernier objectif est celui de maintenir la souveraineté alimentaire. Il n'est plus acceptable de mettre en concurrence nos produits issus d'une agriculture familiale et respectueuse de réglementations exigeantes avec des produits importés y compris des Etats membres de l'UE, mais ne respectant pas les mêmes règles.

C'est pourquoi, notre projet pour la PAC se décline en trois axes pour favoriser le développement des filières alimentaires structurées et durable en adéquation avec la demande sociétale :

- Pour une PAC qui assure le renouvellement des générations en agriculture et qui accompagne le développement d'exploitations de type familial, viables, vivables et transmissibles sur tout le territoire des Hautes-Pyrénées.
- Pour une PAC qui assure la vitalité et la diversité du territoire Haut-Pyrénéen.
- Pour une PAC Européenne équitable : les règles sur les conditions de productions doivent être similaire pour tous les états membres.

## **POUR UNE PAC QUI ASSURE LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE ET QUI ACCOMPAGNE LE DEVELOPPEMENT D'EXPLOITATIONS DE TYPE FAMILIAL, VIABLES, VIVABLES ET TRANSMISSIBLES SUR TOUT LE TERRITOIRE DES HAUTES-PYRENEES.**

Afin d'assurer le renouvellement des générations en agriculture il faut maintenir une politique d'installation ainsi qu'une politique rurale d'accompagnement à la transmission. La souveraineté alimentaire, nécessaire pour nourrir la population avec des produits sains et contrôlés a été mise en lumière par la crise sanitaire.

Du fait du vieillissement de la population, le renouvellement des générations en agriculture en est une condition incontournable.

La mise en place d'une politique d'installation européenne, obligatoire dans tous les Etats membres :

- intégration des « spécificités jeunes » dans tous les outils communs : majoration des aides, prise en charge complète des dispositifs assurantiels.
- rééquilibrer les aides de la DJA en fonction des territoires : les enjeux sont différents selon les contraintes pédo-climatiques, mais les besoins d'accompagnement des porteurs de projets sont proches. Il faut garantir une attractivité du dispositif sur tous les territoires.
- pour les agriculteurs en fin de carrière, proposer des dispositifs réellement incitatifs pour transmettre, pour lutter contre le démantèlement et la valorisation patrimoniale des actifs. La corrélation de ces dispositifs avec les politiques d'accompagnement à l'installation est un impératif d'efficacité.
- exiger un niveau d'étude minimum, niveau IV agricole, et la maîtrise des compétences en adéquation avec le projet d'entreprise.

Le soutien à l'échelle européenne du développement de l'agriculture de groupe en reconnaissant les jeunes et plus largement les agriculteurs qui choisissent cette voie. L'individualisme qui prévaut dans notre société va à l'encontre des besoins d'organisation en collectif pour structurer les filières et restaurer une relation de force équitable entre les acteurs (productions, transformation, distribution). La mise en place de programmes d'accompagnement des projets de filières est aussi un levier d'orientation. Mais, il faudra aussi trouver une écoute favorable des instances nationales afin d'aider la mise en place de ces projets. Le parcours administratif devient le premier frein de mise en place des projets par « l'usure » et le découragement qu'il génère.

## **POUR UNE PAC QUI ASSURE LA VITALITE ET LA DIVERSITE DU TERRITOIRE HAUT-PYRENEEN.**

L'élaboration d'une définition européenne de l'agriculteur actif, adaptable dans chaque Etat membre, fondée sur l'acte de production, des ratios de revenu agricoles et non agricoles, de temps de travail et en exclure tous les « profiteurs » en posture patrimoniale.

Cette définition doit permettre de :

- différencier les terres faisant partie du patrimoine personnel (souvent entretenues par autrui) et des terres contribuant à l'acte de production et faisant partie de l'outil de travail pour produire et dégager un revenu.
- favoriser l'accès au foncier en limitant les situations de rente. Le plafonnement des aides pourrait être raisonné au travers d'un ratio avec la production (ratio à définir voire à moduler en fonction des territoires). Les aides du second pilier autant l'ICHN que les différents programmes d'orientation ou de compensation devraient être exclus de ce comparatif.
- cibler les aides vers des agriculteurs acteurs de la production, qui vivent véritablement de l'agriculture.

Revoir le classement des territoires au regard des critères de contrainte naturelle et spécifique en prenant en compte les indicateurs de productivité réels des territoires et non des indicateurs erronés et obsolètes comme lors du travail de reclassement de 2018. Plus encore, il est impératif que la PAC mette en place un dispositif de compensation des écarts de productivité des territoires. Les revenus des agriculteurs Pyrénéens sont les plus faibles car les rendements en culture et en fourrage sont faibles. Un dispositif compensatoire végétal pour les territoires intermédiaires dont les rendements sont inférieurs à 30% des références nationales est une nécessité pour maintenir une agriculture sur ces espaces.

Proposer des indicateurs de résultats pour le verdissement (diversité d'assolement et surfaces d'intérêt écologique) cohérents avec les contraintes des territoires. Obliger au retournement des prairies temporaires au bout de 5 ans pour maintenir les indicateurs de SIE (comptabilisation des linéaires) est une hérésie agronomique et écologique. La rotation des cultures doit avoir un objectif écologique, agronomique et environnemental. Une politique publique doit corriger ou orienter et non introduire des dysfonctionnements comme nous le constatons aujourd'hui avec l'augmentation des IFT par l'introduction de cultures plus exigeantes. S'appuyer sur les résultats des fermes DEPHY avant d'imposer des règles.

## **POUR UNE PAC EUROPEENNE EQUITABLE : LES REGLES SUR LES CONDITIONS DE PRODUCTIONS DOIVENT ÊTRE SIMILAIRE POUR TOUS LES ETATS MEMBRES.**

Nous demandons une PAC équitable pour tous les états membres. Il est inconcevable que les règles concernant l'utilisation de certains produits phytopharmaceutique mais aussi l'utilisation d'OGM ou même certaines conditions d'exploitations (gestion des effluents) ne soient pas identiques entre les Etats membres.

L'harmonisation des règles doit aussi nous permettre de nous protéger des importations de produits « moins disant » socialement et environnementalement. Nous le devons à nos agriculteurs et à nos consommateurs. Nous acceptons les exigences sociétales et les défis à relever pour la protection de notre espace mais nous n'acceptons plus d'être stigmatisés laissant libre cours aux importations.

La subsidiarité conduit à des distorsions de concurrence si elle n'est pas maîtrisée. Elle peut créer des discriminations entre les agriculteurs et condamner à terme les équilibres communautaires. Cette approche commune de la PAC doit se traduire par un cadre commun pour la conditionnalité pour les ressortissants de l'UE.